

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 décembre 2009 à 20h00, au bureau de la MRC de la-Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, Conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

8019- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 décembre 2009, en y ajoutant cependant le point suivant :

1. Avis concernant les fosses septiques;
2. Subvention pour volet social;
3. Achat d'un nouvel ordinateur pour M. Denis Bourgault;

8020- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 novembre 2009

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 novembre 2009 après avoir apporté les modifications suivantes :

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Résolution 8013 : Ajouter le nom de Guy Jacob à la première ligne de l'avis de motion ;

Résolution 8014 : Corriger la résolution pour qu'elle se lise comme suit : *Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à la majorité que ce Conseil prend acte de la demande de contribution de Catshalac et ne souscrira pas à cette demande pour cette année.*

8021 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2009;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2009;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2009 ;

8022- Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 900334 à 900343 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8023 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de novembre 2009 pour des travaux d'une valeur de 2 515 300 \$;

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2009.

8024- Dossier 146 Chemin Thomas Maher

Monsieur Michel Croteau explique aux membres du Conseil qu'une réunion a eu lieu entre le propriétaire de ladite propriété, accompagné de son entrepreneur et les membres du Comité d'urbanisme et ce, à la demande du propriétaire. Il a été convenu de demander une opinion juridique à nos procureurs, opinion jointe au présent dossier.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Madame Viviers remet également aux membres du Conseil copie d'une lettre reçue du propriétaire s'excusant des propos tenus et demandant un délai au début du mois de janvier 2010 pour solutionner le problème.

Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de reporter ce dossier jusqu'au mois de janvier afin qu'une solution acceptable soit soumise de la part du propriétaire pour remédier à la situation.

8025 – Dossier 554 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Michel Croteau explique aux membres du Conseil qu'une rencontre a eu lieu entre les membres du Comité Consultatif et les propriétaires du 554, Chemin Thomas-Maher. Ces derniers ont expliqué qu'ils ne croyaient pas avoir construit un agrandissement temporaire dans la bande riveraine et qu'ils désirent se conformer à notre réglementation. Ils demandent donc une suspension des procédures jusqu'au mois de mai 2010 afin de pouvoir faire mesurer par un arpenteur et apporter les corrections nécessaires à cette construction.

Sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de reporter ce dossier jusqu'au mois de mai afin qu'une solution acceptable soit soumise de la part du propriétaire pour remédier à la situation.

8026- Rapport de la directrice générale

Madame Viviers mentionne qu'il n'y a rien à signaler ce mois-ci donc aucun rapport.

8027 – Adoption du règlement no 09-205 – compensation sur les biens fonds non imposables.

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 09-205 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 09-205 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 09-205, tel que rédigé.

8028 – Adoption du Règlement no 09-206 – budget 2010

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 09-206 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2010, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que les dates des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} versements sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 09-206 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 09-204, tel que rédigé.

8029 – Octroi du contrat pour la préparation du plan d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde un contrat pour la refonte du plan d'urbanisme à la firme Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. et ce jusqu'à concurrence de 8 000 \$.

8030 – Octroi du contrat pour la révision et la refonte des six règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde un contrat pour la refonte de la réglementation d'urbanisme, soit le règlement de zonage, de lotissement, de construction, des permis et certificats, des dérogations mineures et le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme à la firme Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. et ce jusqu'à concurrence de 22 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8031 – Nomination d'un représentant au sein du Comité technique d'environnement de la MRC de la Jacques-Cartier.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil désigne Monsieur Claude Lessard, qui accepte, pour représenter la municipalité au sein du Comité technique environnement qui sera implanté à compter de la fin janvier 2010.

8032 – Avis concernant les fosses septiques

Monsieur Denis Bourgault mentionne aux membres du Conseil que quelques citoyens n'ont pas encore fait vider leur fosse septique malgré l'envoi transmis au printemps dernier. Après discussion, il est recommandé de transmettre un nouvel avis par lettre recommandée de faire vider leur fosse septique avant le 1^{er} juin 2010 et d'en fournir la preuve à défaut de quoi ils seront passibles d'une amende minimale de 500 \$.

8033- Subvention volet social

Monsieur Guy Jacob mentionne que toutes les villes ont un montant prévu pour le volet social ou humanitaire; il s'interroge à savoir si nous ne devrions pas avoir nous aussi une enveloppe budgétaire au budget pour aider les gens des villes environnantes comme pour les paniers de Noël, un événement particulier comme l'incendie de cette semaine à Donnacona afin de venir en aide à ces personnes démunies.

Après discussion, il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil ajoutera un montant de 500,00 \$ au montant de 500,00\$ qui a déjà été remis au Comité d'orientation et dépannage de Ste-Catherine pour les paniers de Noël et qui avaient été recueillis auprès de citoyens de la Ville.

8034 – Achat d'un nouvel ordinateur pour M. Denis Bourgault

Mme Viviers mentionne que l'ordinateur de Monsieur Bourgault ne fonctionne plus suite au bris du disque dur. Il a été réparé temporairement mais il faut maintenant en commander un nouveau puisqu'à ce jour, il est très difficile pour M. Bourgault de travailler sur les logiciels d'urbanisme. Nous avons reçu un estimé de Technoroute Info inc. et il en coûterait environ 900 \$ pour cet achat incluant l'installation.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Tessier, appuyée par le conseiller Guy Jacob, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acheter un nouvel ordinateur pour celui-ci dont le coût est d'environ 900 \$.

8035- Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M.Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant